

Règlement particulier du :

16^{ème} RALLYE DU VAL DE SEVRE

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : le 01 Mai 2017
Ouverture des engagements : le 01 Mai 2017
Clôture des engagements : le 18 Juin 2017 (cachet de la poste faisant foi)
Parution du road-book : le samedi 01 juillet 2017
Dates et heures des reconnaissances : le Samedi 01 Juillet 2017 de 09h00 à 16h00
Vérifications des documents et des voitures le 01/07/2017 de 9h à 12h00 et de 13h30 à 15h30
Lieu : Complexe sportif à Boussay
Heure de mise en place du parc de départ le : 01/07/2017 immédiatement après les vérifications techniques
Lieu : Complexe sportif à Boussay
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : 01/07/2017 à 14H00 Lieu : foyer des jeunes à Boussay
Publication des équipages admis au départ et ordre des départs le : 01/07/2017 à 16h15
Lieu : tableau d'affichage devant le complexe sportif de Boussay
Départ de la 1^{ère} étape : sortie de parc fermé du 1^{er} concurrent le samedi 01/07/2017 à **17h00**
Arrivée de la 1^{ère} étape : entrée de parc fermé du 1^{er} concurrent le samedi 01/07/2017 à partir de **22h39**
Publication des résultats partiels et ordre des départs de la 2^{ème} étape le : samedi 01/07/2017 une 1/2H après l'arrivée du dernier concurrent de l'ES 3 Lieu : tableau d'affichage
Départ de la 2^{ème} étape : sortie de parc fermé du premier concurrent le dimanche 02/07/2017 à **08h00**
Arrivée de la 2^{ème} étape : entrée de parc fermé du 1^{er} concurrent le dimanche 02/07/2017 à Boussay à partir de **16H02**
Publication des résultats officiels une 1/2H après l'arrivée du dernier concurrent de l'ES 7 Lieu : tableau d'affichage
Vérification finale le dimanche 02/07/2017 au Garage Brochard à Boussay
Remise des prix le : 02/07/2017 à 18h00 Lieu : Complexe sportif de Boussay

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'AS-ACO PLANTAGENET organise le «16^{ème} Rallye Régional Val de Sèvre » en qualité d'organisateur administratif avec le concours du Team 3 Provinces en qualité d'organisateur technique

Le présent règlement a été enregistré par la ligue du sport automobile Bretagne Pays de la Loire le **21 Mars 2017** sous le numéro **R25**.

Comité d'organisation

Président : Ludovic MOUILLE
Membres : tous les adhérents du Team 3 provinces

Secrétariat du Rallye, Adresse : Thierry Mouillé 13 la Foulantière 44190 Gétigné
Téléphone et Fax : 02 40 54 38 05
Mail : t3pthierrymouille@cegetel.net
Site internet : <http://team3provinces.free.fr/>

Permanence du Rallye : foyer des jeunes de Boussay du samedi 01/07/2017 14h00 au dimanche 02/07/2017 19h00
téléphone : **0240314298**

Organisateur technique

Président du comité d'organisation technique
Mr MOUILLE Ludovic
La morinière 44190 Boussay
Mail : ludovicmouille@hotmail.fr
Portable : 0621573724

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :

Président du collège : TROMAS Jacques 128570/1202
Membres : SCHUBLER Pierre 27374/1202
ODIETTE Michel 12118/1202

Directeur de Course : LORRE Joseph 10395/1202

Directeur de Course Adjoint au PC :
CONDEMINÉ Bernard 6916/1110

Directeur de course sur ES:

MINEUR Jean-Louis 29169/1209
Adjoint ES : MERLIOT Gilles 10396/1202
Médecin Chef: Dr François Mineur

Commissaires Techniques Responsable : GOURDON Luc 163936/1202
HUBY Yves 4923/1206
RATEL Ghislain 181601/1202

Chargés des relations avec les concurrents : CONDEMINÉ Cathy 56617/1110
Richard Emma 6299/1209

Chronométrateur : LAMBERT Olivier 234937/1106
GAUDET Gyslaine 4210/1206
BOUVET Jerome 51225/1202

Chargés des relations avec la presse : Florian Piveteau

1.2P. ELIGIBILITE

Le 16^{ème} Rallye Vignoble Sèvre et Maine compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2017 ; Coef 2
- Le Championnat de la Ligue Bretagne Pays de la Loire
- Le Championnat de l'ACO

1.3P. VERIFICATIONS au complexe sportif de Boussay

-vérifications administratives : Samedi 01 Juillet 2017 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h15

Les équipages engagés ne recevront pas de convocations écrites

Les horaires de convocation seront disponible sur la liste d'engagés sur le site internet du TEAM 3 PROVINCES :

<http://team3provinces.free.fr/>

Les vérifications techniques : samedi 01 Juillet 2017 de 09h15 à 12h00 et de 13h30 à 15h30

Les vérifications finales seront effectuées au Garage Brochard à Boussay

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 15^{ème} Rallye Val de Sèvre doit adresser par courrier au secrétariat du rallye une demande d'engagement, dûment complétée, avant le **18 Juin 2017 minuit** (cachet de la poste faisant foi)

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 290 €
sans la publicité facultative des organisateurs : 580 € (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance conformément au road book

4.3.2.3. Il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- **de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.**
- En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6. Identification des Voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier (bandeaux de pare-brise, plaque d'immatriculation av, panneaux de portières)

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Vignoble Sèvre et Maine représente un parcours de **119.570 km**

Il est divisé en 2 étapes et 7 sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de **39.910 km**.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/2/3 : le Vigneau **4.010 km**

ES 4/5/6/7 : Rigale **6.970 km**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le : le samedi 01 Juillet de 09h00 à 16h00 ; le road book sera disponible au complexe sportif de Boussay à partir de 8h30

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : combinaison blanche ou orange
- Chef de poste : chasuble
-

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

	1er	2ème	3ème	4ème	
scratch	300	200	100		
groupe	110				
classe	290	140	100	70	10 partants et +
	290	140	100		De 6 à 9 partants
	290	140			De 4 à 5 partants
	290				De 2 à 3 partants
	145				1 partant
féminine	145				Si 2 équipages féminins partants

Les classes suivantes seront confondues:

A7, A7K et A7S - A6 et A6K - A5 et A5K - R3,R3T,R3C et R3D - R1A, R1B - R2B, R2C et R2J - N2 et N2S

La remise des trophées se déroulera le : dimanche à 18h00 au complexe sportif de Boussay, ou sur le podium d'arrivée si la météo le permet ;

Des coupes récompenseront:

- les 3 premiers équipages du classement scratch
- les 3 premiers équipages de chaque groupe
- les 3 premiers équipages de chaque classe
- 4 commissaires de route et cibistes

Les prix en argent seront envoyés dans la semaine suivant le rallye.